

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 29 avril 2026

vingt-neuf avril deux mille vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
Christophe VIDAL

**Présents :** Christophe VIDAL, Dominique LAFON, Catherine BRECHET, Benoît ALINC, Sandrine BOSMET, Jean-Yves MODENEL, Caroline RACHER MISSIEL, Benoît NAIRABEZE, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS, Renée AMAGAT, Christophe CATHELIN, Sandrine ANDRIEUX, Sébastien BONNET, Marion VERGNOL

**Absents :**

**Date de convocation :** 20 avril 2026

**Date d'affichage de la convocation:** 20 avril 2026

**Nombre de conseillers :** 15

**Nombre de présents :** 15

**Votants :** 15

**Secrétaire de séance :** Marion VERGNOL

**DE 2026 042**

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Éclatement du budget annexe eau et assainissement

Par arrêté préfectoral 2025-1930 du 16 décembre 2025, la compétence Eau Potable a été transférée au syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de la région d'Ussel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La commune dispose d'un budget annexe unique eau et assainissement.

À compter de l'exercice 2026, du fait du transfert de la compétence Eau Potable au syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de la région d'Ussel, ce budget sera conservé uniquement pour l'assainissement devra être éclaté entre les budgets annexes Eau Potable et Assainissement collectif.

Les résultats du Compte Financier Unique 2025 ont été répartis suivant le tableau en annexe de la présente délibération.

Les comptes liés à l'eau potable et aux autres champs de compétence (défense incendie) seront intégrés au Budget Principal afin de ne conserver que les comptes liés à l'assainissement sur le budget annexe.

**Après avoir entendu l'exposé,**

### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral 2025-1930 du 16 décembre 2025, portant sur le transfert de la compétence « eau » au syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de la région d'Ussel au 1<sup>er</sup> janvier 2026. et sur la modification

de ses statuts

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026

Date de reception de l'AR: 04/05/2026

015-211502489-DE\_2026\_042-DE

A.G.E.D.I.

**VU** le Compte Financier Unique 2026 du budget annexe eau et assainissement approuvé par délibération du 29 avril 2026,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'acter la séparation des comptes du budget unique eau et assainissement,

**DÉLIBÈRE,**

**APPROUVE** la répartition de l'actif et du passif et des résultats du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe eau et assainissement comme prévu en annexe de la présente délibération,

**AUTORISE** le comptable public à procéder à l'intégration au Budget Général de la commune des comptes liés à l'eau potable et aux autres champs de compétence (défense incendie).

**AUTORISE** le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de l'actif et du passif relatif à l'eau potable,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

Certifié exécutoire

Le Maire

Christophe VIDAL

Publiée et transmise le 29 avril 2026